

Scolaire + permet pour 20 € supplémentaires de bénéficier, en plus du transport scolaire, d'un accès au réseau Cars Région sur l'ensemble du territoire régional **du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025**, week-ends et vacances inclus.

Ce dispositif est exclusivement réservé aux ayants droit au transport scolaire et non soumis aux abattements tarifaires. Pour tout connaître sur votre éligibilité, consultez notre **FAQ** ainsi que le **Règlement des transports scolaires de la Savoie**.

Votre demande Scolaire +

Pour obtenir **Scolaire +** vous devez nécessairement faire une demande de transport scolaire auprès de l'Antenne régionale des transports de la Savoie. Cette option vous sera proposée dans le formulaire d'inscription en ligne.

Les inscriptions sont à réaliser sur www.laregionvoustransporte.fr : [Transport scolaire](#) > [Savoie](#).

La période d'inscriptions débute le 13 mai 2024, jusqu'au 19 juillet 2024, pour une prise en charge dès la rentrée. Retrouvez plus de détails sur notre fiche info « **Modalités d'inscription** », à consulter [ici](#).

Accès au réseau Cars Région Savoie

Scolaire + donne accès à 7 lignes régulières et 2 lignes touristiques du réseau Cars Région Savoie.

→ **Lignes régulières et touristiques concernées par ce dispositif :**

- S01 : [Saint-Alban-de-Montbel > Novalaise > Chambéry](#)
- S02 : [Yenne > Chambéry](#)
- S03 : [Chamoux-sur-Gelon > La Rochette > Pontcharra](#)
- S04 : [Saint-Pierre-d'Entremont > Chambéry](#)
- S05 : [Chamoux-sur-Gelon > La Rochette > Pontcharra > Chambéry](#)
- S06 : [École > Le Châtelard > Aix-les-Bains > Chambéry](#)
- S07 : [Aoste > St-Genix-les-Villages > Chambéry](#)
- S11 : [Aix-les-Bains > Le Revard > La Féclaz](#)
- S12 : [Aix-les-Bains > Les Aillons-Margériaz 1400 > Les Aillons-Margériaz 1000](#)

Accès au reste du réseau Cars Région

Pour tout renseignement d'accessibilité sur l'ensemble du réseau Cars Région autres que les lignes régulières et touristiques du réseau Cars Région Savoie, **veuillez contacter l'Antenne régionale des transports du département concerné**.

Réseaux non concernés par Scolaire +

Scolaire + ne donne pas accès à tous les réseaux de transport du territoire régional.

→ **Ne sont pas concernés par le dispositif Scolaire + :**

- les réseaux urbains sous compétence Région (Tout'en Bus, Ambérieu, Valserhône, Cœur de Maurienne Arvan Bus)
- les lignes saisonnières,
- les TAD (transport à la demande),
- les lignes de Cars Région Express,
- les lignes régulières non équipées de billetterie en Haute-Savoie.

En cas de doute, **vous pouvez contacter l'Antenne régionale des transports du département concerné**.